



LA MÉDIATION AU CONSERVATOIRE

Version présentée au Conseil pédagogique du 9 novembre 2022
et au Conseil d'administration du 9 décembre 2022



**CONSERVATOIRE
NATIONAL SUPÉRIEUR
DE MUSIQUE ET
DE DANSE DE PARIS**

Introduction

Dans le cadre de son projet d'établissement 2020-2025, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris mène « un travail de réflexion critique, incluant la direction, les enseignant·es et les étudiant·es, sur les attendus, la pratique et la réception de la médiation dans le milieu musical et chorégraphique » sous la forme d'un texte pensé comme « un outil de référence pour l'enseignement et la pratique de cette discipline ».

Un comité de pilotage¹ pluridisciplinaire a été constitué au sein de l'établissement, afin de conduire cette réflexion, et de l'ouvrir à l'ensemble des acteurs·rices concerné·es. Des entretiens avec les chef·fes de départements et de services ont été organisés pour recueillir leur point de vue sur la médiation aujourd'hui. Un questionnaire a été adressé aux étudiant·es ainsi qu'aux enseignant·es, afin de prendre connaissance des pratiques actuelles et sensibilités. Enfin, à la faveur d'ateliers de concertation ouverts à tous·tes, étudiant·es, enseignant·es et agent·es ont pu confronter leurs regards et livrer leurs réserves, leur engagement et leurs propositions sur le sujet. Cette démarche participative, menée de septembre 2021 à avril 2022, a permis d'esquisser un état des lieux, ainsi que des perspectives communes.

La médiation culturelle consiste à créer les conditions d'une rencontre de l'art et par l'art. Elle favorise la circulation des œuvres et le développement des pratiques musicales et chorégraphiques autour d'une expérience sensible. Elle construit des ponts entre des univers culturels différents par l'échange et la réciprocité. Elle enrichit les trajectoires artistiques professionnelles. En ce sens, la médiation est une pratique en mouvement et elle fait l'objet de la même exigence artistique et de la même dynamique de recherche que toutes les autres pratiques.

Du point de vue des politiques publiques de la culture, la médiation a dans un premier temps privilégié l'accès aux œuvres du patrimoine et de la création (démocratisation culturelle), elle s'est ensuite élargie à la participation des personnes (démocratie culturelle), puis à la reconnaissance de la contribution des personnes (droits culturels).

Contribuer à la médiation culturelle de son art et par son art fait pleinement partie du métier d'artiste, de mieux en mieux reconnu. D'où l'importance pour un établissement d'enseignement supérieur du spectacle vivant tel que le Conservatoire de Paris de mener des actions de médiation et de former à la médiation. Les premières fondations ont été posées depuis 2002. Une nouvelle étape s'engage.

1. Les membres du Comité de pilotage et co-auteur·ices de ce texte sont Sabine Alexandre, Cédric Andrieux, Christine Bombal, Liouba Bouscant, Philippe Brandeis, Émilie Delorme, Valérie Guérout, Lucie Kayas et Sylvie Pébrier et Nathalie Moine (en charge de l'accompagnement de la concertation).



1. Cadre et périmètre : un impératif, mille possibilités

Une obligation réglementaire

Cadre légal

Les établissements d'enseignement supérieur remplissent des missions de service public, qui déclinent les deux grands principes énoncés dans la loi du 7 juillet 2016 : la liberté de création et l'exercice des droits culturels. Les deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse ont pour mission de dispenser un enseignement de haut niveau spécialisé dans les domaines de la musique, de la danse et des nouvelles technologies du son, au titre de la formation initiale ou de la formation continue². Cette mission inclut également une contribution à la vie culturelle par des actions et de la formation à la médiation ainsi que l'obligation pour les établissements de veiller au respect de la diversité artistique, professionnelle et culturelle. Enfin, pour être habilités à délivrer les diplômes d'école et les diplômes nationaux, les établissements doivent prendre en compte les enjeux liés à la médiation au sein des cursus³.

Dans les référentiels définissant les compétences des métiers d'artiste-interprète (2018) et d'artiste-enseignant (2016), élaborés de manière paritaire entre employeurs et salariés⁴, la médiation est également inscrite parmi les compétences attendues des artistes du spectacle vivant, en complémentarité du travail des autres intervenant·es du champ éducatif, social, culturel sur les territoires.

2. Décret n° 2009-201 du 18 février 2009 portant statut des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon

3. À l'occasion de l'habilitation des diplômes (DNSPM et DE), les établissements sont tenus de remplir un dossier de demande qui comporte plusieurs annexes. L'annexe 10 concerne l'organisation de la formation. On y retrouve les contenus des enseignements par diplôme et spécialité, les modalités d'accès à la formation mais également une rubrique intitulée « *Prise en compte au sein du cursus des enjeux liés aux notions de transmission et d'éducation artistique et culturelle* ».

4. Dans le cadre de la Commission paritaire nationale Emploi Formation du spectacle vivant, CPNEF-SV, créée en 1993, qui constitue le cadre du dialogue social et d'action pour l'emploi et la formation professionnelle.

De la même manière, les missions de création, de valorisation des répertoires et de diffusion des opéras, orchestres, ballets, compagnies chorégraphiques, centres de développement chorégraphiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux et centres de création musicale labellisés sont complétées par des responsabilités parmi lesquelles figure l'engagement culturel, territorial et citoyen⁵.

Lettre de mission, Projet d'établissement et Convention d'objectifs pluriannuelle

La lettre de mission adressée à la directrice de l'établissement par la Ministre de la Culture le 24 septembre 2020 en témoigne, et prévoit un engagement du Conservatoire de Paris « *dans les enjeux de la démocratisation artistique et culturelle, qui se traduisent par la formation des futurs musicien·nes et danseur·ses à la médiation (formation théorique, pratique et mise en application par des actions d'éducation artistique et culturelle), par les politiques de diversification des publics (publics empêchés, éloignés de la culture et scolaires) et par l'ouverture à de nouvelles esthétiques.* »

Le Projet d'établissement 2020-2025 reflète cette ambition, en affirmant la volonté de « *faire évoluer les cursus en intégrant ou renforçant l'insertion professionnelle, l'interdisciplinarité, la création, la médiation et l'ouverture à d'autres cultures* ».

Au moins trois objectifs du Projet recouvrent la notion de médiation : l'objectif 17, qui consiste à « *Interroger les enseignements dans le domaine de la médiation* », l'objectif 18 « *Développer dans la stratégie de l'établissement les actions liées à la médiation* », ainsi que l'objectif 30 « *Ouvrir le Conservatoire au territoire proche* ».

Dans le droit fil de cette orientation, la Convention d'objectifs pluriannuelle 2021-2025 entend « *développer les formations à la médiation, notamment pour les 3^e cycles, le cycle supérieur de musique de chambre et les masters de danse et de notation* », mais aussi plus globalement « *développer l'enseignement de la médiation* », entre autres en l'élargissant à l'ensemble des départements.

5. Voir les cahiers des missions et des charges annexés aux arrêtés du 5 mai publiés le 11 mai 2017 pris en application de la loi de 2016.

Repères historiques

Les pratiques artistiques ont toujours été accompagnées de récits et de rituels, qui définissent leurs modalités de mise en commun et leur signification, propres à chaque aire culturelle. Dans la construction républicaine française de la fin du XIX^e siècle, les responsables politiques autant que les associations avaient la conviction que les actions culturelles contribuent à l'émancipation individuelle et à l'identité nationale. Mais cette ambition, portée par l'école et par les mouvements d'éducation populaire, est restée éloignée de la scène artistique : pendant longtemps, les situations de médiation ont ainsi été vécues comme une activité répondant à un engagement individuel. Cette coupure a tendance à se résorber depuis quelques années, sous l'effet du travail mené dans différents espaces de création et de diffusion musicale et chorégraphique : centres chorégraphiques nationaux et centres de développement chorégraphiques nationaux, orchestres, opéras et centres nationaux de création musicale, compagnies chorégraphiques et ensembles musicaux...

À l'exception des centres de formation des musiciens intervenants créés en 1983, l'introduction de la médiation dans l'enseignement supérieur artistique est encore relativement récente en France.

Au Conservatoire de Paris, que ce soit sur le plan de sa pratique ou de son enseignement, la médiation fait son apparition dans les années 2000⁶ et se trouve liée à la préoccupation croissante de l'établissement de la professionnalisation des étudiant·es. L'inscription de la médiation dans l'enseignement s'est faite progressivement et sous des formes diverses : modules de sensibilisation ou d'approfondissement, au sein des cursus de pédagogie, d'interprétation et de musicologie.

Le moment est venu de fédérer les initiatives personnelles des enseignant·es et des étudiant·es avec les premières expériences de la formation à la médiation pour rendre plus lisibles les parcours de formation proposés et les ajuster aux réalités changeantes du métier d'artiste.

6. Premiers concerts présentés et partenariat avec le Théâtre du Châtelet.

Diversité des pratiques et des champs de la recherche

À l'initiative d'individus ou d'institutions, en particulier les lieux de diffusion et d'enseignement artistique, fortement incitée par la volonté politique, la médiation musicale et chorégraphique met en présence une pluralité d'acteurs : artistes, professionnel·les partenaires, amateur·rices, publics, personnes issues de tous horizons.

Au cœur ou à la périphérie d'une programmation, de projets musicaux ou chorégraphiques conçus en partenariat, les actions de médiation proposent la rencontre entre des personnes venant d'univers différents autour de la pratique artistique. Par le geste, le son, l'écoute, l'image, la parole écrite ou dite, le numérique, des expériences artistiques individuelles et collectives adviennent, rendues possibles par toute la chaîne des métiers impliqués dans les partenariats. Ce partage sensible permet de tisser des liens dans le respect de la dignité et de la différence de chacun. Ainsi la médiation est-elle porteuse d'enjeux majeurs d'éducation, de vivre ensemble, de citoyenneté.

Au Conservatoire de Paris, un processus d'aller et retour entre l'intérieur et l'extérieur de l'institution est à l'œuvre depuis une dizaine d'années. D'un côté les étudiant·es mènent des actions hors les murs : écoles, structures de création, médiathèques, centres sociaux, hôpitaux, EHPAD, structures d'accueils de personnes en situation de handicap, centres d'hébergement d'urgence... De l'autre, le Conservatoire organise dans ses murs des moments de rencontre privilégiés au sein des salles de classes ou de spectacles. Étudiant·es et enseignant·es accueillent des groupes scolaires, des personnes en situation de handicap, des travailleurs sociaux...

En tant qu'objet non seulement artistique mais aussi social, éducatif et culturel, la médiation est depuis près de 50 ans un champ de la recherche en sociologie, depuis peu en sciences de l'éducation, anthropologie et sciences politiques, et plus récemment encore en musicologie. Si les acteur·rices du champ chorégraphique se sont emparés de ces questions, celles et ceux du champ musical sont plus souvent objets que sujets de la recherche. Avec le développement de l'interdisciplinarité, la recherche en médiation progresse sous le double effet des formations dans plusieurs disciplines de certain·es chercheur·euses et de l'élargissement des répertoires au-delà des formes canoniques.

À côté des travaux d'études personnels, des séminaires et des projets de recherche qui se développent au sein du Conservatoire, nombre d'étudiant·es, d'enseignant·es et agent·es ont déjà une solide expérience en la matière, et mènent des projets en marge de leur activité principale. Par ailleurs, à travers divers partenariats institutionnels, pédagogiques et artistiques, le Conservatoire a développé une expertise en matière de médiation, notamment dans le champ de la recherche (participation au programme de recherche international « équipe partenariale pour la médiation de la musique » mis en place par l'université de Montréal). Regroupant une variété d'acteurs au sein de l'Institution comme à l'International, cette communauté de recherche bénéficie d'un environnement propice à l'exploration, à l'analyse à l'évaluation.

La médiation implique différents niveaux de regard.

Pour les actions de médiation, chaque partie-prenante apporte des compétences et des attentes qu'il s'agit d'articuler. D'où l'importance de la co-construction, de la co-réalisation et de la co-évaluation de ces actions. Pour les artistes, ce contexte est souvent l'occasion d'interroger leur place, celle des personnes qui participent à l'action, celle de l'œuvre ou du programme, des savoirs et savoir-faire. La qualité de l'expérience artistique dépend de cet accordage entre parties-prenantes. De la même manière, l'évaluation de l'action repose sur le croisement des regards des artistes, des partenaires et des personnes et met en valeur l'apport que chaque partie-prenante y a trouvé.

Les compétences permettant de participer à ou de concevoir des dispositifs de médiation s'ancrent dans la pratique. La mise en situation est préparée par l'acquisition d'outils (méthodologies, connaissance des contextes...) et d'un travail « sur mesure » sur le lien entre le contenu musical ou chorégraphique et les objectifs du projet. Elle est l'occasion d'une réflexivité théorique, qui permet d'éclairer les interrogations des étudiant·es et les aide à construire leur identité artistique par une mise en perspective historique, institutionnelle, culturelle et sociale.

Pour la formation à la médiation, la dimension pédagogique pose la question de l'équilibre entre la pratique artistique, l'acquisition de connaissances sur les contextes de médiation et la progressive mise en situation des étudiant·es. La co-évaluation par le Conservatoire et ses partenaires des contenus de la formation vise à garantir une bonne adéquation par rapport à ses objectifs. La recherche, qui a ceci de particulier qu'elle implique nécessairement toutes les parties-prenantes, participe à l'évaluation et permet d'adapter la formation aux évolutions incessantes de la définition politique et sociétale des enjeux portés par la médiation. Aujourd'hui, la notion de droits culturels rappelle aussi la dynamique européenne et internationale de la médiation, renforçant la nécessité de former les étudiant·es artistes pour leur permettre de s'adapter à l'évolution permanente de leurs métiers.

2. Le regard que le Conservatoire porte sur la médiation et la formation à la médiation

Un outil pour l'avenir, pour des métiers en mutation

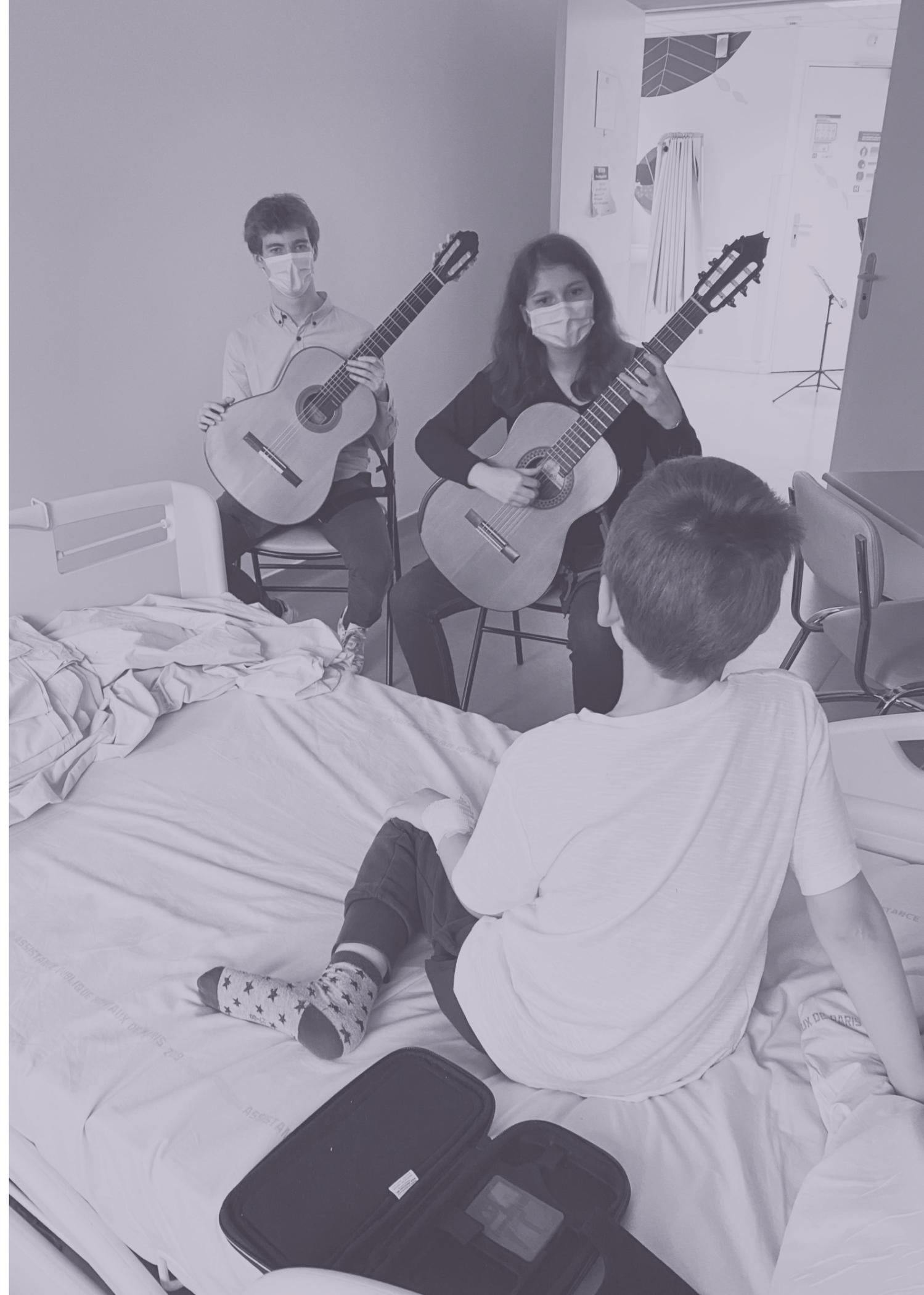
Au sortir du Conservatoire, les trajectoires professionnelles peuvent prendre de nombreuses formes, fonction des sensibilités, des opportunités, des rencontres. Ces cheminements se nourrissent au fil des années d'expériences et de contextes divers, qui rendent les parcours vivants, et uniques. En tant qu'établissement supérieur d'enseignement artistique, le Conservatoire délivre outils et méthodes à même d'enrichir la réflexion et la pratique des étudiant·es, afin de leur permettre de faire face à la pluralité de réalités et d'interlocuteurs qu'ils rencontreront tout au long de leur parcours. Dans ce cadre, la médiation constitue une précieuse ressource. Non seulement elle ouvre à des perspectives nouvelles, mais elle donne aux artistes-interprètes, auteur·rices, enseignant·es et ingénieur·es la capacité de se faire passeur·euses, et de donner cours à d'autres formes d'expression de leur art.

Un autre rapport au monde : le rôle de l'artiste mis en perspective

Former des artistes complets et épanouis constitue l'une des missions du Conservatoire de Paris. Accompagner des étudiants et étudiantes dans l'exploration du monde qui les entoure, de sorte qu'ils et elles portent attention non seulement à leur pratique, mais également à la manière de la faire entrer en résonance avec l'Autre, c'est là l'un des enjeux de la formation artistique. Se former à la médiation, c'est se donner les moyens d'une rencontre sans cesse renouvelée avec l'œuvre, comme avec la société, dans toutes ses composantes. C'est pouvoir entrer en dialogue en toute autonomie avec une pluralité de réalités sociales, culturelles, esthétiques, constitutives de la richesse d'un territoire. En même temps qu'elle œuvre en faveur du partage des pratiques musicales et chorégraphiques avec celles et ceux qui en sont les plus éloigné·es, la médiation relie les artistes les uns aux autres, comme au monde qui les entoure, pour mieux les faire grandir.

Une source d'épanouissement artistique, une démarche intégrée

Dans ce lien, un déplacement s'opère, qui permet aux étudiant·es de porter un autre regard sur leur pratique. La rencontre autour d'une expérience sensible peut prendre une multiplicité de formes plus ou moins participatives, mettant notamment en jeu la notion d'improvisation, et parmi lesquelles s'inscrit le fait de poser des mots sur les gestes. Dans la prise de recul, qui fait partie des conditions de la rencontre, s'ouvre la possibilité d'une analyse et d'une expression personnelle, inhérentes à toute pratique artistique. Ainsi, la médiation peut être une démarche enthousiasmante, qui contribue à la recherche artistique, et à la singularité d'une interprétation, ou d'une œuvre. Elle bénéficie aussi bien à celles et ceux qui la pratiquent qu'aux personnes auxquelles elle s'adresse. Pensée non pas « en dehors de » la formation artistique, mais dans sa continuité, la formation à la médiation ouvre un espace de dialogue et de confiance qui participe à l'épanouissement des étudiant·es.



3. La médiation et la formation à la médiation en actes

À la lumière de ces enjeux, la formation à la médiation est amenée à évoluer dans les années à venir, dans la limite des contraintes, notamment temporelles, et des moyens disponibles. Les principes directeurs sont au nombre de trois : une formation à deux volets, intégrant un socle commun et des possibilités d'approfondissement selon les souhaits des étudiant·es, un programme de recherche à l'échelle internationale et la co-construction avec les partenaires, pour un lien renforcé au territoire. Ces principes pourront avoir comme condition la création d'espace dans les cursus.

Structuration de la formation

Le Conservatoire mettra progressivement en place une formation articulée en deux temps : d'une part, un socle de base pour tou·tes et d'autre part, des options qui permettent d'aller plus loin à celles et ceux qui le souhaitent. Au fil de leur cursus, les étudiant·es abordent différentes notions, par une approche tant théorique que pratique, en lien avec des partenaires de différents horizons rompus à ces enjeux. Chaque année, un événement fédérateur donne aux étudiant·es la possibilité de s'exercer et de mettre à profit leurs enseignements, à la faveur d'un temps fort qui mêle toutes les disciplines.

Un socle spécifique à chaque cycle initie tou·tes les étudiant·es du Conservatoire, sans distinction de département ou de discipline, aux outils et enjeux de la médiation. Cette phase d'observation-participation permet à tous et toutes d'engager une réflexion personnelle sur le sujet. Pour s'intégrer de façon harmonieuse au parcours artistique de chacun·e, cette étape introductive peut être abordée différemment selon les cycles et les cursus, engageant une progression d'un cycle à l'autre. Pensée en lien avec chaque équipe pédagogique, elle s'adapte aux enjeux et spécificités des départements, et se nourrit des compétences des artistes ou agent·es de ces départements. Si les modalités sont différentes, elles partagent certaines visées, notamment prendre la mesure de la diversité des situations de médiation, se familiariser avec les

notions d'adresse et d'objectifs, mais aussi commencer à définir sa place dans l'action, et expérimenter des outils et des méthodes d'évaluation. La rencontre avec des acteur·rices professionnel·les débouche sur la rédaction d'un rapport d'observation, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en situation professionnelle ou du stage obligatoire. Les savoirs relatifs au contexte de la médiation (publics, institution, outils...) et les réflexions théoriques (histoire, sociologie, psychologie...) accompagnent la découverte pratique et l'enrichissent. Ils sont délivrés en présence en ateliers ou en cours, et pourront trouver leur place sur la future plateforme « campus en ligne ».

En complément de cette approche de base, une formation approfondie donne l'opportunité à celles et ceux qui le souhaitent de participer à des actions de médiation, mais aussi de les concevoir. Ce programme transversal doit couvrir une variété de champs d'intervention (champ social, milieu carcéral, champ scolaire, hôpital...) et de formats (actions ponctuelles, projets inscrits dans la durée) en relation étroite avec les partenaires. Cette formation peut être rendue obligatoire dans certains cursus (master de musique de chambre, pédagogie, direction d'orchestre et troisièmes cycles).

Une formation continue doit également donner des outils aux ancien·nes étudiant·es une fois leur vie professionnelle amorcée, pour répondre aux questions que soulèvent les situations réelles.

La recherche par les acteurs

La recherche sur la médiation a vocation à s'appuyer sur l'ensemble des acteurs : artistes, établissements culturels, structures éducatives ou sociales... Du fait même de son objet, cette recherche nécessite une approche participative. Elle explore les dimensions créatives autant que les questions d'engagement social et culturel. La recherche doit lier les approches pratique et théorique, à partir des outils aujourd'hui à disposition (DCO, TEP ou mémoires, publications, revue, colloques), auxquels peuvent s'adjoindre de nouveaux programmes de doctorat, actuellement à l'étude par le Conseil de recherche.

La structuration de la recherche sur la médiation prendra en compte les deux pôles de la médiation et de la formation à la médiation. Au plan national, les liens sont à construire avec les autres acteurs et établissements de l'enseignement supérieur en musique et danse, notamment les Centres de formation des musiciens intervenants, avec les structures de recherche sur l'éducation artistique et culturelle et avec les laboratoires universitaires. Au plan international, il s'agira de développer des coopérations, au-delà des projets auxquels le Conservatoire participe dans le champ francophone.

Le Conservatoire sur le territoire

Dès lors qu'elle a trait à la relation, la médiation ne peut être univoque, ni pensée a priori. Elle est le fruit d'expériences toujours uniques et qui transforment, de liens qui interrogent, débordent, nourrissent le débat sur le sens et la portée de la médiation. Conjuguant approche théorique – sciences humaines, prise de parole, histoire de la médiation – et applications pratiques, le programme met les étudiant·es en situation de rencontre avec une diversité d'espaces de vie. Le Conservatoire se veut être un lieu de questionnement et d'exploration, qui offre à chacun·e la possibilité d'esquisser le chemin qui lui est propre, pour établir une relation en phase avec son projet artistique.

Le Conservatoire se veut également être un lieu de diversité, d'hospitalité et de convivialité. Dans cette perspective, les acteurs locaux constituent des intermédiaires précieux, pour co-construire, co-réaliser et mener des évaluations partagées, au croisement des regards et des cultures professionnelles. Les nombreuses associations et organisations partenaires situées à proximité de l'établissement permettent à l'Institution de s'ouvrir sur le monde, tout en confortant son ancrage sur le territoire. Espace d'accueil d'autres paroles et sensibilités, il représente une ressource au cœur d'un écosystème vivant. À ce titre, son emplacement constitue un véritable atout, et se prête à la mise en place de relations durables avec des acteurs dans une multiplicité de champs d'intervention. En témoignent les partenariats aujourd'hui établis, amorcés ou en projet avec l'Association de prévention du site de La Villette (APSV), ainsi que des établissements scolaires, qui se donnent pour objectif de construire des synergies au long cours, permettant de multiplier les opportunités de rencontres et d'accueil, pour des générations d'élèves et d'étudiant·es.

Abécédaire de la médiation par le Conservatoire de Paris :

« La médiation c'est aller vers autrui, s'armer de patience et rester un artiste. La médiation ne doit pas être bornée, mais parfois si. Elle doit attiser la curiosité, mais pas forcément. C'est différent et décalé, c'est en décalage et en décollage, c'est un décollement, un dé clic, parfois déconcertant, c'est un dénuement, c'est la petite voix seule devant l'orchestre symphonique qui dit quelques mots, c'est aussi le désir comme dé-siderare arrêter de regarder les étoiles, et c'est pas dommage, même si c'est difficile d'entendre ce qui sort du cadre. C'est s'exprimer, ce n'est pas enseigner, c'est étonner, c'est étrange, c'est enrichissant, ce n'est pas ennuyeux, mais parfois si. C'est établir une relation, c'est échanger, c'est parfois étranger : c'est écouter. C'est fragile, pas facile. La médiation fait parfois gigoter les idées. Elle doit être habitée, c'est une invitation à laquelle on n'est pas obligé de répondre. La médiation, c'est important, mais parfois cela arrive par hasard. La médiation doit savoir prendre de la hauteur – mais pas trop. Ce peut être un jardin. Elle peut être joyeuse, mais parfois non. La médiation, ça n'est pas du karaté. C'est accepter nos lenteurs et nos limites. C'est une somme de moments. Ce peut être narratif, mais pas trop longtemps. C'est oser. C'est opter. Osciller et non trancher, oublier pour redécouvrir, pour savoir autrement, connaître. Elle n'est pas une obligation, mais parfois si. C'est ouvert : il y a plusieurs manières d'en faire. Sans être partisane. La médiation est une question. Et une rencontre. Ce n'est pas sacré. Ce n'est pas une science, mais ça doit avoir du sens. C'est tirer sur un fil jusqu'à l'avoir déroulé, c'est tenir un propos jusqu'au bout, tailler dans les textes et les phrases, c'est trouver, et troubler. Tuer quelque chose que l'on aime (William Faulkner disait « In writing, kill all your darlings »), La médiation n'est pas univoque, pas forcément unanime. C'est vagabonder, la médiation est un verbe d'action. C'est aussi « vers ». La médiation comme wagon pour embarquer les gens. C'est X, la part d'inconnu. Elle peut être invisible, et ne doit pas se risquer à la xiloglossie (langue de bois). La médiation il faut y a qu'à. C'est la zizanie comme une parole qui doit faire débat. »

Extraits des textes rédigés lors des ateliers de concertation organisés dans le cadre de la réflexion collective

**CONSERVATOIRE
NATIONAL SUPÉRIEUR
DE MUSIQUE ET
DE DANSE DE PARIS**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PSL 
UNIVERSITÉ PARIS